Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_78-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 25 Juin à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Christian FAUCHEUR, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Cécile BERGER à François VERGNON
Franck LÉNA à Bernard BASTIER
Annie RAMIREZ à Régis KERDELHUÉ
Sandrine TURLURE à Nathalie LE FOLL

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	18 Juin 2026
Date de l'affichage	19 Juin 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2026_78 **Convention de partenariat avec l'association « Les Créateurs De La Côte » pour l'organisation de marchés de créateurs estivaux à Guidel-Plages – Saison 2026**

Rapporteur : C. Bosseur

Dans le cadre de sa politique d'animation estivale et de valorisation du territoire, la Ville de Guidel souhaite soutenir et mieux encadrer l'organisation de marchés de créateurs à Guidel-Plages durant la saison estivale 2026.

L'association « Les Créateurs De La Côte », association déclarée sous le numéro W294012681 et présidée par Madame Isabelle ROCHAT, propose l'organisation de trois marchés de créateurs mettant en valeur l'artisanat local et la création artistique.

Ces manifestations se dérouleront de 17 à 21 heures les :

- 28 juillet 2026 ;
- 4 août 2026 ;
- 11 août 2026.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260625-DEL_2026_78-DE

L'association assurera notamment :

- l'organisation générale des marchés ;
- la sélection et la gestion des exposants ;
- l'installation et la bonne tenue des manifestations ;
- la sécurité globale du site ;
- l'animation du premier et du dernier marché.

La Ville de Guidel mettra à disposition un emplacement situé au cœur de Guidel-Plages ainsi que les moyens techniques nécessaires au bon déroulement des manifestations.

Compte tenu des engagements pris par l'association, notamment en matière d'organisation, de sécurité et d'assurance, il est proposé de ne pas percevoir de droits de place pour l'occupation du domaine public, sous réserve de la bonne tenue des marchés et de la restitution des lieux dans leur état initial.

Les modalités d'organisation et les engagements respectifs des parties sont définis dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Créateurs De La Côte » pour l'organisation de marchés de créateurs estivaux à Guidel-Plages pour la saison 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Commerce, tourisme, vie économique et festivités en date du 02 juin 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Créateurs De La Côte » pour l'organisation de marchés de créateurs estivaux à Guidel-Plages pour la saison 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Juin 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.